

Le pays mosan. Terre de prière et de culture.

Réformes spirituelles et vie intellectuelle dans le diocèse de Liège au XII^e siècle

Par Fl. Close, Chargée de cour à l'université de Liège

Temps d'innovation et de renouveau, de créativité et de confiance en soi, le XII^e siècle a offert à l'histoire de la culture européenne occidentale quelques-unes de ses plus belles lettres de noblesse. La langue latine médiévale connaît alors son plein épanouissement. Souple et vivante, elle épouse la forme de la pensée. Sa fluidité permet aux auteurs de nourrir leurs propres productions de la lecture et de l'étude des auteurs classiques ; certains d'entre eux sont mêmes capables de rédiger des imitations éblouissantes de Cicéron, de Virgile, d'Ovide, tel Hildebert de Lavardin (†1133), archevêque de Tours, Poète, prosateur, épistolier, dont certains des poèmes ont trouvé place par erreur dans les anthologies de poètes latins tardo-antiques (*Anthologia latina*).

La prose médio-latine atteint alors son meilleur niveau ; on loue sa perfection linguistique et la beauté de sa littérature. Tous les lettrés du monde où règne la culture latine – de la Scandinavie à la Mer méditerranée, de la Bretagne à la Pologne – peuvent, grâce à elle, s'exprimer et communiquer. Plus rapidement encore que les hommes, les idées circulent, se rencontrent, s'affrontent, se confrontent, provoquant débats et querelles, sanctions et condamnations. Les plus audacieux osent s'élever contre les traditions établies, les canons antiques, l'autorité ecclésiastique ; c'est le temps de la remise en cause de l'ordre établi, du déclin (relatif) de la culture monastique, le temps des revendications des laïcs face au monopole des clercs et partant, celui des traducteurs ; c'est un temps de rivalité entre théologiens et philosophes, entre monastiques et scolastiques, entre *magistri* – peuplant les écoles – et *curiales* – évoluant dans les cours princières ; c'est l'heure des grandes écoles françaises – Paris, Laon, Montpellier – et italiennes – Salerne, Bologne ; dans la France du Nord et la vallée du Rhin, c'est le temps des Goliards, des chansons mutines, licencieuses et provocatrices, c'est le temps des amours d'Héloïse et Abélard... Ce n'est pas pour rien que certains ont, à la suite de C.H. Haskins (1927), adhéré à l'idée de la « Renaissance du XII^e siècle ». Mais on doit à Jacques Verger (1996) d'avoir, à l'épreuve de ce concept, souligné l'influence, sur renouveau intellectuel, de la réforme grégorienne et de l'accumulation des richesses dans les cours princières.

Dans la mesure où, à ce XII^e siècle correspond indubitablement l'âge d'or de l'art mosan, on penserait volontiers que Liège et le Pays mosan se sont laissés griser par cette légère brise de liberté créative et de renouvellement intellectuel. Or, si ce fut pour les terres de saint Lambert également une ère de réforme spirituelle et de tentative de restauration d'un prestige perdu, ce fut, au contraire, à ce qu'il semble, le temps du déclin des écoles (Renardy, 1979). Abandonnant à mon collègue et ami Alexis Wilkin, le soin de vous exposer, demain, le climat politico-religieux et institutionnel du Pays mosan durant et au sortir de la querelle des investitures, je tenterai, dans la petite heure qui va suivre, d'esquisser, par petites touches, le

contexte spirituel et intellectuel dans lequel ont été réalisées les principales œuvres majeures de l'art mosan.

Au terme d'un bref rappel de quelques notions élémentaires, j'entamerai mon propos par le passage en revue les principaux mouvements réformateurs des X^e et XI^e siècles qui ont influencé la vie spirituelle au diocèse de Liège au XII^e siècle. Ensuite, retraçant l'histoire des écoles liégeoises depuis les temps carolingiens jusqu'au XII^e siècle, je poserai les bases d'une réflexion à mener sur les causes du déclin de ces écoles tout en évoquant quelques œuvres représentatives de la production religieuse et intellectuelle du XII^e siècle dans le Pays mosan.

I. Brefs rappels terminologiques

Par le terme moines/moniales, on désigne des hommes et femmes retirés du monde (*monachos*=seul) pour vivre dans la solitude, au désert, au service de Dieu seul (ermite) ou en communauté (cénobite), sous l'autorité d'un supérieur (abbé) et la surveillance de l'évêque, selon une règle de vie (régulier) qui tend à les mener à la perfection, à l'imitation du Christ. Ainsi, être moine ne signifie pas être prêtre.

De toutes les règles monastiques, la plus largement diffusée en Occident dès le haut moyen âge fut et demeure sans conteste celle de saint Benoît de Nursie, abbé du Mont-Cassin rédigée vers 530. Cette règle – dite bénédictine – s'est diffusée en Gaule dès la fin du VI^e siècle sous l'impulsion du pape Grégoire le Grand (590-604). Elle ne fut véritablement connue qu'au début du siècle suivant et ne s'est pas imposée avant le VIII^e siècle. Dans sa diffusion, les Carolingiens ont joué un rôle majeur (imposée lors du concile d'Aix). Cette règle stipule le devoir du moine de s'affranchir de tout lien avec le siècle – soit de toute distinction sociale et possession – pour permettre « la pleine éclosion de la foi dans le Christ », dans la prière et l'obéissance à l'abbé (obéissance = 1^{er} degré de l'humilité, étape vers le perfectionnement moral). Cette règle envisage la répartition à part égale de trois activités quotidiennes : le travail manuel, le travail intellectuel et la prière (*ora et labora*). Destinée à la vie contemplative, cette règle ne concevait, à l'origine, pas les moines-prêtres.

Le clergé séculier, quant à lui, se compose d'ecclésiastiques (prêtres, diacres, sous-diacres) qui vivent dans le siècle, sous la seule autorité de l'évêque, sans observer de règle de vie ni renoncer à la pauvreté. Au service de la société laïque, ils assurent le culte divin et la prédication. Parmi ces clercs, on distingue ceux ont en charge le chant de l'office (prières des heures canonicales) dans les cathédrales et collégiales ; ce sont les chanoines (*kanonikos*<*kanôn* : la règle). Si très tôt, on enregistre des tentatives de réglementation de la vie des clercs attachés aux cathédrales, la première règle de vie commune des chanoines date du milieu du VIII^e siècle. Rédigée par l'archevêque Chrodegang de Metz, elle tendait à rapprocher moines et chanoines (table et dortoir communs mais ni vœux, ni renonciation à la pauvreté ni ascèse). La distinction entre chanoines et moines fut consommée au concile d'Aix de 816, au cours duquel l'empereur Louis le Pieux leur imposa une règle de vie qui demeurera la référence jusqu'au XI^e siècle.

Ces termes ainsi définis, j'en viens à mon premier point :

II. Moines, chanoines et réformes aux Xe et XIe siècles

L'Église n'échappa pas au désordre qui s'installa sur les ruines de l'Empire carolingien dès la fin du IX^e siècle. Face au déclin de la puissance publique, les clercs comme les laïcs recherchaient la protection des puissants moyennant l'abandon à ces derniers du droit de disposer des biens des églises et de désigner les titulaires des charges ecclésiastiques. Cette mainmise de l'aristocratie non royale sur l'Église permit sa montée en puissance. À tous les niveaux, s'opéra, dans l'Église des X^e et XI^e siècles, une confusion entre la fonction ecclésiastique et le bénéfice temporel qui donna naissance à une grave crise morale du clergé caractérisée par la simonie (trafic des choses saintes et leur détournement à fins profanes) et le nicolaïsme (désordre des mœurs du clergé).

Mais davantage encore que ces deux dérives, c'est la confusion opérée entre les charges temporelles et les fonctions spirituelles qui était la cause de scandales aux yeux de certains hommes. Ceci explique que, dès le X^e siècle et durant le suivant, diverses réformes religieuses ont été initiées, dans le monde monastique (Pour nos régions : Brogne, Gorze, Richard de Saint-Vannes et Popon de Stavelot – et pour l'ensemble de la chrétienté occidentale, principalement : Cluny, Cîteaux ...) tout d'abord, dans l'église séculière ensuite (Chanoines réguliers de Saint-Augustins, Prémontrés, Victorins...).

Pour la bonne compréhension de l'atmosphère spirituelle et religieuse qui régnait dans le Pays mosan au XII^e siècle, je rappellerai maintenant brièvement les grandes lignes des principales d'entre-elles.

Cluny et Cîteaux

L'une des plus importantes réformes religieuses monastiques du moyen âge fut la réforme de Cluny (> clunisienne). Cette réforme fut rendue possible par le don d'une villa située près de Mâcon (Cluny) par le duc d'Aquitaine Guillaume III dit le Pieux à Bernon, abbé de Baume et de Gigny, en 910 (ou 909), en vue de la fondation d'un monastère bénédictin. Ce monastère fut dès ses premières heures affranchi à la fois de la tutelle seigneuriale (immunité) et épiscopale (exemption).

Ces privilèges furent confirmés par la papauté qui, en 951, autorisa l'abbé de Cluny à placer sous son autorité tous les monastères qu'il réformerait ; ainsi se mit en place le réseau clunisien qui se dilata aux XI^e et XII^e siècles aux dimensions de la chrétienté. Ces dispositions assurèrent à Cluny les conditions d'émergence puis d'affirmation d'un monachisme indépendant des pouvoirs spirituels et temporels jusqu'au début des années 1200.

Animé du souci de retourner à la pureté de la règle bénédictine originelle, les Clunisiens ont placé l'accent sur la célébration de l'office divin et la commémoration des défunts, en vue notamment de répondre à l'angoisse du peuple vis-à-vis de la mort ce qui explique le fulgurant succès de l'ordre auprès des laïcs. Cet accent placé sur la célébration de la messe amena les moines à se faire tous ordonner prêtres pour célébrer quotidiennement la consécration de l'Eucharistie. Ainsi, la réforme clunisienne introduisit le moine-prêtre. Cette innovation mit un terme à la distinction héritée d'Augustin et des Carolingiens entre clercs et moines. Les dons généreux apportés par les laïcs aux communautés clunisiennes en échange des prières pour leurs défunts permirent à l'ordre de s'ériger en une seigneurie ecclésiastique toute puissante.

Ce système suscita la réaction des Pères fondateurs de l'ordre de Cîteaux (Bourgogne, près de Dijon) emmenés par Robert de Molesme en 1098 qui optèrent pour interprétation plus rigoriste de la règle de saint Benoît (pauvreté, isolement du monde, silence du cloître). L'architecture et le mobilier de leurs églises sont à l'image de cet idéal de pauvreté. L'arrivée, en 1113, dans la communauté, d'un membre de la haute aristocratie locale, Bernard –dit « de Clairvaux » (1090-1153), du nom de l'abbaye « fille de Cîteaux) qu'il a fondée – avec 30 membres de son lignage (parents et amis) a considérablement dynamisé l'ordre naissant.

La réforme grégorienne

Bien que l'expression « réforme grégorienne » renvoie au moine italien Hildebrand, devenu pape sous le nom de Grégoire VII (1073-1085), ce mouvement réformateur fut initié au lendemain de l'élection de l'évêque Brunon de Toul, devenu pape sous le nom de Léon IX (1049-1054). Ladite réforme entendait réaffirmer la puissance et la sacralité de l'institution ecclésiastique grâce à une séparation beaucoup plus tranchée qu'auparavant entre les clercs et les laïcs ; cette réforme devait – selon ses artisans – être menée avant tout par la papauté avec le soutien impérial. C'est alors qu'a été affirmée avec une force sans précédent l'idée que les affaires ecclésiastiques relevaient des compétences des seuls les clercs et ne pouvaient souffrir l'ingérence des laïcs. Dans cet esprit, les réformateurs réaffirmèrent la nécessité du célibat des clercs et le pouvoir quasi miraculeux des prêtres d'opérer la transsubstantiation (présence réelle du Christ parmi les hommes), qui les distinguaient des laïcs.

La réforme grégorienne conduisit enfin au renforcement de l'autorité pontificale au détriment de l'autonomie du pouvoir des évêques dans leur diocèse. Jusque-là, le pape jouissait principalement d'une prééminence honorifique. De ce moment, il gagna le droit et le pouvoir de s'immiscer dans l'ensemble des affaires ecclésiastiques de l'Occident et ses décisions eurent une valeur de normes applicables dans toute la Chrétienté. L'Église devint une institution fortement centralisée sous l'autorité pontificale et la curie pontificale se dota d'une solide administration.

Chanoines réguliers et Prémontrés

Au nombre des réformes novatrices du XI^e siècle qui ont considérablement influencé la société du siècle suivant, il me reste à souligner l'apparition des chanoines réguliers encouragée et voulue par les papes de la réforme grégorienne. Le mouvement avait déjà pris une certaine ampleur lorsqu'en 1059, le pape grégorien Nicolas II reconnut la distinction entre les séculiers – autorisé à disposer de biens personnels – et les réguliers. Ces derniers renoncèrent au siècle pour se soumettre à une règle, dite « de saint Augustin », fondée sur la renonciation à la propriété privée et la plénitude de la vie commune. En somme, ils prononcèrent, de ce moment, comme les moines les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance tout en gardant la liturgie canoniale – de leur diocèse et leur soumission à l'évêque. Ainsi que l'a fait remarquer, Ch. Dereine (1952), il serait vain de chercher le fondateur de ce mouvement. L'apparition des chanoines réguliers répondit au désir de vie religieuse plus parfaite partagée par de simples chanoines. Ce mouvement de réforme connut diverses tendances selon les régions, sanctionnées par la création de diverses communautés et congrégations. Pour notre propos, on retiendra

1. L'ordre des **Prémontrés** [forêt de Coucy, près de Laon], fondé en 1121 par Norbert de Xanten, probablement la plus puissante des fondations canoniales qui accorda une grande importance à la pauvreté volontaire, manifeste dans sa liturgie solennelle mais dépouillée. Les Prémontrés se consacrèrent à l'accueil des pauvres et des pèlerins et la prédication.

2. L'ordre de Saint-Victor de Paris (Victorins), qui adopta les mêmes principes de vie que les Prémontrés mais spécialisa son activité dans le domaine intellectuel et atteignit, par-là, une renommée et une influence spirituelle et intellectuelle sans précédent.

Echos des réformes religieuses en terres liégeoises

Jusqu'au tournant de l'an Mil, la cité épiscopale de Liège ne comptait aucun monastère dans ses environs immédiats ; conformément à l'idéal monastique originel, les premiers moines du diocèse mosans avaient arrêtés leur choix sur des lieux retirés, sauvages, quoiqu'en bordures des grands axes de circulation (Saint-Trond, Lobbes, Saint-Hubert, Stavelot). Cette distance géographique établie entre l'évêque et les abbayes n'étaient cependant en rien une entrave à leurs bonnes relations. On n'a relevé aucun signe de tension ou de revendication d'autonomie et d'exemption des moines vis-à-vis de l'évêque de Liège. On peut même parler, dans le cas de Lobbes, d'étroite collaboration avec la cour épiscopale. Les deux types de vie religieuse collaboraient harmonieusement aux côtés de l'évêque. Il est, de ce point de vue, remarquable que ce soit l'évêque Baldéric II qui introduisit la spiritualité monastique au sein de la capitale mosane, en fondant, en 1015, l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques à la pointe de l'île de la cité. Son successeur, Wolbodon apporta, à son tour, sa contribution à la promotion du monachisme urbain en apportant son soutien à la fondation du monastère de

Saint-Laurent (1034) sur le Publémont. Si l'on en croit le témoignage du chanoine Anselme, Baldéric II aurait agi de la sorte en vue d'instaurer un équilibre entre vie canoniale et monastique au sein de la cité, qui comptait déjà huit collégiales, en ce compris la cathédrale Saint-Lambert (Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Jean, Saint-Denis et Saint-Barthélemy). Par cette fondation, Baldéric II entendait probablement offrir aux chanoines qui le souhaitaient, la possibilité de se consacrer à une vie spirituelle conventuelle plus contemplative. Retiré du monde, isolé de l'activité trépidante de la ville, ils pourraient davantage se consacrer à la prière nécessaire à la stabilité et au salut de la société toute entière.



La réforme de Cluny ne pénétra dans le diocèse de Liège que vers la fin du XI^e siècle. Deux prieurés clunisiens furent fondés sous l'épiscopat d'Henri de Verdun (1075-1091), l'un à Aywaille en 1088/9 et l'autre à Saint-Symphorien (Séverin)-en-Condroz (fig.1) en 1091. Sous Otbert, les coutumes clunisiennes pénétrèrent dans les abbayes du cœur du diocèse : à Saint-Jacques et à Saint-Laurent vers 1106 puis à Saint-Trond en 1107 ; à Lobbes, elles ne furent adoptées que dans les années 1130-1131. Durant le deuxième quart du XII^e siècle, trois nouveaux prieurés furent fondés au départ d'initiatives aristocratiques : Bertrée (1124), Saint-Victor à Huy (avant 1139) et Namèche (1149). Contre toute attente, aucun de ces prieurés ne revendiqua jamais son privilège d'exemption. Et plus remarquable encore, on conserve une lettre de l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable recommandant chaudement les églises clunisiennes du diocèse à l'évêque Adalbéron II, ce qui revient à dire qu'il reconnut à l'évêque un droit d'intervention.

Ainsi, la « religion de Cluny », fondée sur une recherche d'équilibre et d'harmonie entre temporel et spirituel, séduisit tant les moines que les clercs, les nobles et les évêques de Liège par le souffle nouveau qu'elle était susceptible d'apporter aux communautés sans diminution des prérogatives épiscopales.



Au contraire, bien que saint Bernard ait favorisé personnellement la fondation de Villers (1146) (fig. 2) et le passage du monastère d'Aulne de la règle de Saint-Augustin à celle des Cisterciens (1147) les filles Cîteaux accusèrent, dans le diocèse mosan, un notable retard sur le reste de la chrétienté occidentale. L'ordre pénétra le diocèse au milieu du XII^e siècle mais il n'y exerça pas de réelle

influence avant la fin de ce siècle. De toute évidence, la lente progression de l'ordre de Cîteaux dans le diocèse de Liège s'explique davantage par des raisons politico-institutionnelles que spirituelles : en tant que partisan de la cause impériale, l'évêque de Liège ne pouvait naturellement privilégier un ordre lié à la papauté ; d'autant plus que toute affiliation d'un monastère à Cîteaux porterait *de facto* atteinte à l'intégrité de son pouvoir ; « il entendait exercer pleinement son autorité sur les maisons religieuses de l'espace soumis à sa juridiction. » (Puccio, 2009-2010, 179)

En revanche, l'attachement des évêques liégeois des X^e et XI^e siècles au maintien de la discipline canoniale n'est plus à démontrer. Pour le XI^e siècle, Wazon est probablement le plus représentatif de ce courant grégorien, lui qui se fit promoteur zélé du retour à la Règle d'Aix. Par ailleurs, le développement de l'activité intellectuelle et la vitalité des écoles liégeoises, sur lesquelles nous allons revenir, constituent la preuve indirecte de la haute valeur morale du clergé liégeois, dont les contemporains louent tant les compétences dans l'une ou l'autre matière du *quadrivium* que la vertu.

Les premières fondations de chanoines réguliers remontent dans le Pays mosan aux dernières décennies du XI^e siècle ; Ch. Dereine en a relevé et étudié 18 pour la période antérieure à 1150 dont les plus anciennes sont

1. Flône fondée vers 1092, sous l'épiscopat d'Henri de Verdun (1075-1091) au croisement de la Meuse et de la route reliant l'Ardenne à la Hesbaye qui se rallia à la Règle de saint Augustin avant 1131.
2. Saint-Gilles sur le Publémont, aux alentours de 1080, qui s'organisa en communauté de chanoines réguliers de saint Augustin sous l'épiscopat d'Albéron I^{er} en 1124. L'intérêt des évêques de Liège pour cette nouvelle communauté se marque très clairement par le choix arrêté par Albéron I^{er} et Alexandre I^{er} d'y être inhumés.

L'une comme l'autre ont été fondées à l'initiative de laïcs convertis à la vie religieuse et consacrées à l'accueil des voyageurs et des malades.

La plus ancienne abbaye de Prémontrés en pays mosan fut fondée à Floeffe, sous Albéron I^{er}, en 1124, soit trois ans seulement après la naissance de l'ordre. Le soutien majeur apporté par les évêques au développement de l'ordre des chanoines réguliers dans le diocèse de Liège, notamment à l'heure de la dotation des nouvelles fondations, n'est plus à démontrer. S'il est un fait qu'ils ont su canaliser cet élan spirituel et la volonté de retour à la *vita apostolica*, et ont ainsi contribué à assurer le service pastoral en milieu rural et le service aux pauvres et aux malades pour la gloire de Dieu, on ne peut nier que leurs entreprises n'étaient pas dénuées d'intérêt ; elles leur ont indéniablement permis de renforcer leur puissance.

En somme, contrairement à l'Italie et à la France (province ecclésiastique de Reims) qui vécurent, dans la deuxième moitié du XI^e siècle et le tournant du XII^e siècle, une petite révolution en matière de spiritualité, marquée par les premières manifestations de désaffection des traditions carolingiennes et des tentatives de retour aux principes de l'Église

primitive, dans le Pays mosan comme dans l'Empire, la fin du XI^e siècle et le XII^e siècle s'inscrivent, du point de vue spirituel, dans la continuité de la période antérieure ; les nouveaux ordres religieux comme les ordres réformés ont trouvé leur place dans la société mosane dans le respect des prérogatives et de l'autorité épiscopales.

Le contexte spirituel ainsi posé, j'en viens à présent à mon deuxième grand point : le bagage intellectuel du XII^e siècle liégeois.

III. Les écoles liégeoises – de la réforme carolingienne à la renaissance ottonienne

Par son *admonitio generalis* promulguée en 789, Charlemagne avait imposé à tous les évêques et abbés du royaume d'organiser une école en vue d'assurer la formation des clercs et des laïcs appelés à participer au gouvernement de l'État ainsi qu'un scriptorium dans lequel on procéderait à la transcription et à la correction des textes tant sacrés et liturgiques que profanes. L'évêque de Liège était un proche collaborateur du roi devenu empereur. Il est impensable qu'il ne se soit pas conformé à ces exigences ; les lettres de Charlemagne à Gerbald de Liège qui ont été conservées constituent un précieux indices. On peut raisonnablement supposer que l'école épiscopale de Liège dut s'installer assez tôt dans le *monasterium* adjacent au sanctuaire du martyr Lambert. Quant à l'hypothèse de l'existence d'un atelier d'enluminure en bord de Meuse au IX^e siècle, elle s'est vue confortée par les travaux d'éminents paléographes et philologues tout au long du XX^e siècle.

À l'aube du X^e siècle, l'évêque Etienne succéda à Francon sur le siège de saint Lambert. Formé dans l'entourage de Charles le Chauve par les plus éminents maîtres de son temps, il a marqué durablement la mémoire des Liégeois qui lui doivent les formulaires nécessaires à la célébration de cérémonies liturgiques fastueuses. Une tradition littéraire bien établie lui attribue cinq œuvres majeures : les Offices de l'invention de saint Étienne, de la Trinité et de saint Lambert, le premier remaniement de la vie de saint Lambert (*vita secunda*) et un *Liber capitularis*. Acquis à l'idéal réformateur carolingien, Étienne a ainsi contribué, par son œuvre littéraire, liturgique et théologique, à la vaste entreprise d'unification de la liturgie sur les terres ancestrales de la dynastie. Mais ce ne peut suffire pour voir en lui le fondateur des écoles liégeoises. Sa mort inaugura une période d'instabilité religieuse et politique qui eut, dans le domaine de la culture et de l'enseignement, des conséquences fâcheuses. La querelle de succession – sur laquelle je ne m'étendrai pas - entraîna l'exil en Italie de deux vraisemblables brillants disciples d'Étienne : le chanoine Hilduin, candidat malheureux à la succession, et le moine Rathier de Lobbes dont le nom brille aujourd'hui encore parmi ceux des plus beaux esprits du X^e siècle. Considéré comme l'un des plus éminents théologiens et docteurs de son temps, Rathier n'a pas cherché à dissimuler, dans ses œuvres, son idéal monastique. D'origine liégeoise, il sut non seulement faire reconnaître internationalement son art et son haut niveau de formation, mais le partager avec ses contemporains. Dès lors, mérite-t-il, davantage qu'Étienne, d'être considéré comme le héraut de la formation

intellectuelle mosane du X^e siècle sans pour autant briguer le titre de fondateur des fameuses écoles liégeoises que l'on réservera à l'un de ses disciples, l'évêque Éracle.

Formé dans l'entourage immédiat de l'archevêque Brunon de Cologne, il acquit rapidement la réputation internationale de grand maître, au point d'attirer à Liège des étudiants étrangers. Soucieux du devenir de ses écoles, il se muait, durant ses séjours à la cour impériale, en épistolier prolixe pour dispenser ses conseils à distance. Ce portrait, dressé par le chanoine Anselme de Liège, fait apparaître un homme de haute envergure intellectuelle animé d'un vif désir de réorganiser l'enseignement dans les cloîtres de la cité (Saint-Lambert, peut-être Saint-Pierre) et plus largement dans le diocèse (principalement à Lobbes), et d'assurer la qualité des études.

Fondateur des collégiales Saint-Martin sur le Publémont et Saint-Paul dans le quartier de l'île, il pourrait avoir prévu l'extension des écoles dans ces deux quartiers, mais la concrétisation de ce projet paraît invraisemblable dans d'aussi courts délais. De toute évidence, l'œuvre d'Éracle, cantonnée dans l'ombre de son maître Rathier et de son successeur Notger, gagnerait à être réévaluée d'autant que, comme J.L. Kupper (2016) l'a tout récemment réaffirmé, Notger ne tint pas, dans le processus de fondation des écoles liégeoises, le rôle de « l'inventeur », mais bien celui du « continueur ».

Sous l'épiscopat de Notger, les écoles liégeoises, en particulier celle de la cathédrale, reçurent l'impulsion nécessaire pour s'imposer à la pointe de l'enseignement dispensé en Lotharingie, et bien au-delà, en Pologne, dans l'Empire, en Italie ou encore en Grande-Bretagne. Ce succès se mesure à l'aune de la renommée des érudits des X^e-XII^e siècles issus de ces écoles : les futurs évêques de Liège, Durand et Wazon, d'Utrecht, Adalbold, de Cambrai, Erluin et Rothard, de Verdun, Heimon, de Toul, Hézelon – également connu sous le nom d'Herman – et d'Exeter, Léofric ; Gunter, qui fut chancelier du royaume de Germanie sous le règne d'Henri II avant d'être élu archevêque de Salzbourg ; enfin quelques maîtres de renommée internationale, tels Hubald qui s'illustra à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève à Paris, puis à Prague avant de rentrer à Liège, Otbert qui dispensa son savoir à Aix-la-Chapelle et Cosmas de Prague . Mais que cette liste prestigieuse n'occulte pas le fait que ces écoles n'étaient pas réservées à l'élite de la société impériale, mais ouvertes, comme aux temps carolingiens, aux hommes de toutes conditions, remarquables par leurs capacités intellectuelles !

Outre les écoles canoniales, Liège put s'enorgueillir dès le XI^e siècle de la vitalité des foyers intellectuels que constituaient ses deux abbayes urbaines, Saint-Jacques sur l'île et Saint-Laurent sur le Publémont. Rythmée par les offices liturgiques et la méditation des Écritures, la vie des moines accordait une large part à l'activité spirituelle et culturelle. La richesse et la diversité de la bibliothèque de Saint-Laurent sont de ce point de vue remarquables ; cette dernière abritait aux XI^e et XII^e siècles, les œuvres des pères et la littérature sacrée, des ouvrages consacrés aux arts libéraux, à l'agronomie ou encore la littérature de l'Antiquité latine. Ces lectures ont stimulé les plumes de plusieurs moines de la communauté. La

méditation des Écritures entraîna, par ailleurs, dans les abbayes, la prolifération des manuscrits enluminés.

Le programme de ces écoles reposait sur les sept arts libéraux – grammaire, dialectique et rhétorique (trivium), arithmétique, géométrie, musique et astronomie (quadrivium). Les cours, dispensés en latin, consistaient en lectures, exposés théoriques, questions et discussions.

L'originalité et les spécificités de l'enseignement liégeois ne peuvent s'apprécier qu'à l'aune des manuscrits issus de cet enseignement et fort heureusement sauvés de l'oubli. Les principaux témoins conservés de l'activité des écoles de la cité consistent essentiellement en traités, chroniques, livres liturgiques et autres manuscrits enluminés. Très rares en sont les vestiges matériels. Aussi le bas-relief en calcaire bleu de la 2e moitié du XII^e siècle, dit « Tympan du Mystère d'Apollon » (fig.3) mérite-t-il quelque attention dans lequel une tradition bien établie propose de voir le tympan de la porte d'une école, peut-être – vu l'emplacement de son invention – celle de l'école de la cathédrale.



3. [© KIK-IRPA, Brussels (Belgium), cliché B170641

Au XI^e siècle, au gré du développement de l'enseignement du quadrivium, Liège s'imposa comme un centre réputé d'enseignement des mathématiques et de la géométrie. Mais en dépit du rayonnement qu'il exerçait à la fin du X^e et au début du XI^e siècle, l'enseignement du quadrivium dans les écoles liégeoises ne survécut pas à la mort de Francon (1083), dernier écolâtre de Saint-Lambert spécialisé dans le domaine des mathématiques.

Liège était enfin un haut lieu de formation dans le domaine des sciences religieuses, en particulier, la liturgie et le droit canon. En portent notamment témoignage les œuvres conservées de Leofric, chanoine lotharingien devenu évêque d'Exeter, de l'abbé l'Olbert de Gembloux qui fut le précieux collaborateur de Burchard de Worms

S'interrogeant sur les causes du déclin des écoles liégeoises, Ch. Renardy a très judicieusement mis en lumière que le milieu culturel liégeois du début du XII^e siècle était largement dominé par les moines. Effectivement, l'histoire intellectuelle a retenu les noms de Rupert, abbé de

Saint-Laurent, mieux connu sous le nom de Rupert de Deutz, de Raoul de Saint-Trond, Nizon de Saint-Laurent, Etienne et Olbert de Saint-Jacques, Wibald de Stavelot... Évoquant le célèbre canoniste Alger ou le scientifique Hézelon, tous les deux chanoines de Saint-Lambert, on se rappellera qu'ils ont quitté le diocèse pour la vie monastique à Cluny. L'influence prépondérante des institutions régulières sur la civilisation liégeoises semble ainsi évidente. Ce constat a amené Ch. Renardy à voir dans cette influence l'un des causes du déclin des centres intellectuels mosans. Pour elle, les milieux monastiques commirent la double erreur de s'opposer à l'introduction de la dialectique – art du raisonnement – dans les programmes scolaires, d'une part, et de se montrer hostile à toute mission d'enseignement, considérant que la présence d'enfants dans les cloîtres empêchait l'application d'une discipline stricte. La conséquence de la fermeture de ces écoles fut que la formation de base des clercs et des laïcs incombait désormais aux écoles urbaines (cathédrale et collégiales), ce qui eut pour résultat d'envoyer les ecclésiastiques désireux de poursuivre des études supérieures, dans les écoles étrangères qui, dépassant le *septivium* antique, proposaient trois nouvelles orientations : la théologie, les sciences de la nature/médecine et le droit, trois domaines par l'évolution desquels les maîtres liégeois se laissèrent dépasser, par conservatisme intellectuel, pour le premier, par malheureux désintérêt, pour le deuxième et, au gré des circonstances politiques, pour le dernier. Si Liège a vu revenir, dès la deuxième moitié du XII^e siècle, plusieurs gradués formés aux meilleures écoles, elle n'a finalement pas eu l'occasion de s'enorgueillir d'attirer les maîtres – détenteurs du savoir – du temps. Ceux qui lui revinrent se sont mis, de préférence au service des évêques et des princes que de l'enseignement.

Sans rejeter catégoriquement cette séduisante hypothèse de la responsabilité des écoles monastiques, il me semble nécessaire, à la défense des moines lourdement attaqués, de souligner rapidement toute la distance qui séparait alors la formation monastique de celle dispensée dans les écoles urbaines.

La littérature latine du XII^e siècle s'est développée et épanouie dans deux milieux distincts : les écoles urbaines et le cloître monastique. À chacun de ces deux types d'écoles correspondaient deux types d'enseignement et, par conséquent, deux genres littéraires, deux courants de pensées très différents dans la forme, dans la conception.

1. Tandis que les scolastiques accordaient toute leur importance aux idées, à la *lectio*, à la *questio*, à la *disputatio* qui sont autant d'occasions de poser des *questiones*, les moines préféraient les écrits concrets, les textes où l'on traite des faits, des expériences. Les scolastiques privilégiaient l'enseignement du maître à un public universel et anonyme ; les moines préféraient les textes adressés à un destinataire, à un public déterminé et connu de l'auteur.
2. Les écoles urbaines cultivaient l'échange de vues entre maître et élèves, le dialogue, le question-réponse dont rend compte une production littéraire, parfois proche de l'improvisation : on parlait et notait ce qu'on avait retenu. Les moines, au contraire, étaient instruits à l'école du silence et cultivaient cet art. Par conséquent, leurs écrits étaient bien plus proches du style écrit, littéraire, travaillé que du style oral. Au monastère,

on écrivait pour ne pas parler. On prenait le temps de rédiger en vers ; les discours écrits, les sermons étaient des œuvres de « rhétorique écrite » qui ne seraient pas nécessairement prononcés. Contrairement aux scolastiques, rien dans l'enseignement monastique n'était théorique ; tout était pratique.

3. La littérature monastique se distinguait de la littérature des clercs mondains, désireux de plaire à tout prix, par son caractère édifiant, orienté vers la pratique de la vie chrétienne. Les moines accordaient énormément d'importance au genre pastoral (sermons, exhortations). Ce souci fait que les genres traditionnels de la littérature classique (comédies, fabliaux, poèmes satiriques) étaient complètement exclus.
4. Dans les écoles, les genres littéraires ne cessaient d'évoluer, de se diversifier au fil des siècles ; les plans des discours devinrent de plus en plus précis, complexes, techniques. Le milieu monastique, lui, demeurait un milieu conservateur, fidèle à la tradition des auteurs classiques et des Pères. Les genres littéraires n'ont pas évolué pas entre le VIII^e et le XII^e siècle. La littérature monastique conservait toute sa liberté, son absence de complexité, sa devise : *sancta simplicitas*.

De ce point de vue, les adversaires les plus célèbres du XII^e siècle furent probablement Pierre Abélard (1072-1142) et Bernard de Clervaux (1090-1153).

Pour ce qui est du milieu intellectuel liégeois, on pensera d'emblée aux traités d'un Rupert de Deutz qui, fréquemment mêlé aux controverses doctrinales de son temps, trouvait son refuge dans une ardente dévotion au Christ et à la Vierge. Brillant exégète, ses commentaires bibliques visaient à expliquer les dogmes par la littérature sacrée. Précurseur de la mystique spéculative qui fera la réputation des chanoines de Saint-Victor, il était un farouche opposant à la dialectique, portée par Abélard. Toutefois, contre une tradition bien ancrée le présentant comme un strict conservateur, de récents travaux de J. Diehl (2017) tendent à démontrer que Rupert a tenté, mais en vain, de forger un modèle de culture scolastique qui articulerait le positionnement de sa communauté avec le monde intellectuel, politique et religieux du nord de l'Europe, faisant de la scolastique un instrument d'identité commune. Et une génération plus tard, au milieu du XII^e siècle, le maître Guillaume de Saint-Jacques, certes moins connu, faisait montre, avec son *Liber de benedictione Dei*, de sa capacité à se positionner, en moine contre les tendances rationalistes, développées dans les écoles urbaines, et en particulier contre les positions de Gilbert de la Porrée et dans une moindre mesure, de Pierre Abélard.

Dès lors, plutôt que d'envisager le positionnement de l'enseignement monastique en termes de refus d'adaptation, peut-être serait-il préférable d'y voir l'écho d'un attachement à leur spiritualité ravivée par les récentes réformes au détriment du service à la société dont ils s'étaient volontairement exclus, à moins que les difficultés financières rencontrées par la plupart des communautés bénédictines – pour des raisons qui restent à élucider – au milieu du XII^e siècle n'aient pesé sur le fonctionnement des écoles monastiques. Liège et ses chapitres comptaient encore en leur sein bon nombre de brillants esprits. Les hautes compétences d'un Nicolas de Liège, Raimbald de Dongelberg, Anselme, futur évêque

d'Havelberg puis archevêque de Ravenne ou encore Henri II de Leez, futur évêque de Liège, autant de chanoine « en quête de la grandeur de Liège » (R. Adam) n'auraient-elles pu être mises à profit pour rehausser et entretenir l'enseignement dans le cloître de Saint-Lambert ? Pourquoi les moines porteraient-ils, seuls, la responsabilité du déclin des écoles liégeoises ?

Depuis 1979, le stimulant article de Ch. Renardy à l'origine de ces dernières idées demeure la référence pour quiconque s'intéresse aux écoles liégeoises ; les centres intellectuels mosans des X^e-XII^e siècles attendent toujours leur historien. Probablement celui-ci, quand il viendra gagnerait-il à enrichir la piste de la cause monastique de Ch. Renardy des conclusions de Pixton (1998). S'interrogeant sur les facteurs qui empêchèrent les écoles de Germanie de suivre l'évolution des écoles français et italiennes, il en a épinglé 3 : la querelle des investitures et les désordres politiques qui s'en suivirent, la prééminence de la haute noblesse allemande qui ne voyait pas dans la formation intellectuelle un critère déterminant d'ascension dans la hiérarchie ecclésiastique et, découlant de ces deux premiers facteurs, le conservatisme des enseignants allemands.

Sur cet appel, j'en viens à ma conclusion.

Conclusion : Militer, prier, contempler mais toujours enseigner au diocèse de Liège au XII^e siècle : quelques témoins de l'activité intellectuelle du temps

De manière notablement contradictoire, écrire l'histoire culturelle du diocèse de Liège au XII^e siècle interdit de passer sous silence le déclin des écoles alors que ce siècle a vu la création de nombreux chefs d'œuvres tant artistiques qu'architecturaux ou littéraires. L'atteste le répertoire des sources médio-latines du territoire belge (Génicot-Tombeur), la production historiographique du XII^e siècle dépasse très largement (plus du double) celle des siècles précédents. Certes, on ne traite plus ni de mathématiques, ni de musique ni de sciences. « Les écrits théologiques et les méditations spirituelles prennent peu à peu le pas sur les traités de droit canon. » (Renardy, 1979) On privilégie la réflexion sur les rapports entre chanoines réguliers et séculiers (Reimbald de Liège, *De vita canonica*), les œuvres historiques qui portent un regard plus ou moins critiques sur les événements récents à la lumière du passé (*Cantatorium de Saint-Hubert* de Lambert le Jeune, *Chronographia* de Sigebert de Gembloux, *Chronicon rythmicon Leodiense* de Raimbald de Liège), les remaniements hagiographiques qui font la part belle à la condamnation de la simonie ou du nicolaïsme, chantent la haute valeur morale des laïcs convertis, des moines réformateurs, les hauts faits des partisans, qui de l'empereur qui du pape, le tout, la plupart du temps, rédigé dans une langue – prose ou rimée – d'un niveau plus que correct. Longtemps méprisée, l'œuvre mystico-historique d'un Renier de Saint-Laurent est aujourd'hui considérée comme renfermant quelques très belles pages de théologie monastique au sein desquelles j'ai eu l'occasion de découvrir ce qui passe aujourd'hui pour la plus ancienne justification théologique du motif iconographique du trône de grâce. Vraiment, l'activité intellectuelle liégeoise, si elle n'était plus à la pointe de l'enseignement en Occident, connu encore en ce siècle de très belles heures.

Du passage en revue des principales réformes religieuses qui influencèrent la vie spirituelle dans le diocèse de Liège au XII^e siècle, on relèvera une constante : inspirés par les réformes carolingiennes menées sous la houlette de Benoît d'Aniane, la très grande majorité des réformateurs monastiques du XI^e siècle – pour ne pas dire tous – ont assigné, avant tout, par idéal, aux moines la mission de la prière et, dès lors, du chant de l'office, rendant nécessaire la composition ou le remaniement de formulaires liturgiques et hagiographies, le développement et l'enrichissement des sanctuaires (ornement des églises, politique d'acquisition des reliques et confections de chasses et reliquaires toujours plus luxueux...) et le développement de la culture intellectuelle et artistique qui exigeait l'accroissement à grands frais des bibliothèques monastiques.

Très probablement y a-t-il un lien à établir entre la mise en œuvre de ces réformes tant monastiques que séculières, la réflexion menée tant par les réformateurs que par les polémistes sur la place de chacun ici-bas, et l'avènement de l'âge d'or de l'art mosan au riche programme iconographique et symbolique, que ce soit dans le domaine de l'architecture, de l'orfèvrerie, de l'enluminure, de la statuaire ou encore de la sculpture...

Pour m'en assurer rapidement, je clos sans délai ce propos introductif probablement trop long pour céder la parole à mes éminents collègues spécialistes de l'art mosan, non sans vous souhaiter une agréable session.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM R., « La vie de saint Lambert (ca. 1144-1145) du chanoine Nicolas et l'élection de l'évêque de Liège Henri de Leez (1145-1164), *BIAL*, t. 111 (2003), p. 59-89.

ADAM R., « La *vita Landiberti Leodiensi* (ca. 114-1145) du chanoine Nicolas de Liège. Étude sur l'Écriture hagiographique à Liège au XII^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. 111/3-4 (2005), p. 503-528.

CLOSE FL., « Un foyer précoce de visions trinitaires ? L'abbaye bénédictine de Saint-Laurent de Liège », *Revue Bénédictine*, t. 119/1 (juin 2009), p. 189-220.

CLOSE FL., « Liège médiévale. Capitale religieuse d'art et de culture », dans Br. DEMOULIN (dir.), *Histoire de Liège. Une cité, une capitale, une métropole*, Bruxelles, Marot, 2017, p. 79-97.

CLOSE FL., « L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920) : Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du X^e siècle », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 86/3-4 (2008), p. 1-21.

DEREINE Ch., *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert*, Bruxelles, Palais des Académie, 1952.

DIEHL J., « Masters and Schools at St Laurent : Rupert of Deutz and the Scholastic culture of a Liégeois monastery », dans S. VANDERPUTTEN, T. SNIJDERS, J. DIEHL *Medieval Liège at the Crossroads of Europe: Monastic Society and Culture, 1000–1300*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 151-182.

FORGEUR R., « Les Prémontrés à Liège : les abbayes de Cornillon et de Beurepart », dans Y. CHARLIER, P. FONTAINE, M. LAFFINEUR-CRÉPIN (dir.) *Le grand séminaire de Liège 1592-1992*, sous la responsabilité de J.P. Delville, Liège, Bibliothèque du Grand séminaire, 1992, p. 235-245.

GENICOT L., TOMBEUR P. (dir.), *Index scriptorum operumque latino-belgicorum Medii Aevi. Nouveau répertoire des œuvres médiolatines belges (VII^e-XII^e siècles)*, 4 fasc. parus en 2 vol., Bruxelles, 1973-1979.

HÄRING N.M., « The *Liber de Benedictione Dei* by master William of Saint-Jacques », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, vol 39 (1972), p. 137-184.

HASKINS Ch., *The Renaissance of the twelfth Century*, Cambridge, Harvard University Press, 1927.

KUPPER J.-L., *Liège et l'Église impériale. XI^e-XII^e siècles*, Paris, Belles-Lettres, 1981.

KUPPER J.-L., *Notger de Liège*, Bruxelles, Académie Royale, 2016.

LECLERCQ J., *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du moyen âge*, 3^e édition corrigée, Paris, Cerf, 1990 [1957].

LECLERCQ J., « Le traité de Guillaume de Saint-Jacques sur la Trinité », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. 25/6 (1950-1951), p. 89-102.

PIXTON P. B., « The misfiring of German cultural Leadership in the Twelfth Century: The Evidence from the cathedral Schools », *Paedagogica historica*, vol. 34/2 (1998), p. 347-363.

POIREL D. (études réunies par) *L'école de Saint-Victor de Paris. Influence et rayonnement du moyen âge à l'époque moderne. Actes du colloque international du CNRS pour le neuvième centenaire de la fondation (1108-2008)*, Turnhout, Brepols, 2010.

PUCCIO A., *L'implantation des monastères de l'ordre de Cîteaux dans le diocèse de Liège aux XII^e et XIII^e siècles*, mémoire de Master en Histoire à finalité approfondie, Inédit, ULg 2009-2010.

RENARDY Ch., « Les écoles liégeoises du IX^e au XII^e siècle : grandes lignes de leur évolution », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 57, fasc. 2, 1979, p. 309-328.

RENARDY Ch., *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège 1140-1350. Recherches sur sa composition et ses activités*, Paris, Les Belles Lettres, 1979.

RICHE P., « Les laïcs lettrés ou illettrés au XII^e siècle », dans P. DEMOUY (éd.), *Les laïcs dans les villes de la France du Nord au XII^e siècle*, colloque organisé à l'Institut de France le vendredi 30 novembre 2007, Turnhout, Brepols, 2007, p. 59-75.

ROSIER-CATACH I. (dir.), *Arts du langage et théologie aux confins des XI^e-XII^e siècles. Textes, maîtres, débats*, Turnhout, Brepols, 2011.

TERRIER-ALIFERIS L., *L'imitation de l'Antiquité dans l'art médiéval (1180-1230)*, Turnhout, Brepols, 2016.

VAN DEN BOSSCHE Benoît, *L'Art mosan. Liège et son pays à l'époque romane du XI^e au XIII^e siècle*, Liège, Perron, 2007.

VANDERPUTTEN S., « Saint-Jacques dans son milieu monastique (XI^e-XII^e siècle) : réseaux et réformes », dans D. ALLART, M. PIAVAUX, B. VAN DEN BOSSCHE, A. WILKIN (dir.), *L'Église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire. Un patrimoine*, Namur, IPW, 2016, p. 45-55.

VERGER J., « Les écoles urbaines », dans P. DEMOUY (éd.), *Les laïcs dans les villes de la France du Nord au XII^e siècle*, colloque organisé à l'Institut de France le vendredi 30 novembre 2007, Turnhout, Brepols, 2007, p. 99-116.

VERGER J., *La renaissance du XII^e siècle*, Paris, Cerf, 1996.

A. WILKIN, « La fondation de Saint-Jacques et l'essor du monachisme bénédictin dans la cité de Liège », dans D. ALLART, M. PIAVAUX, B. VAN DEN BOSSCHE, A. WILKIN (dir.), *L'Église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire. Un patrimoine*, Namur, IPW, 2016, p.19-27.